

ASSEMBLÉE NATIONALE15 mars 2024

PJL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.